



Projet de zonage réglementaire du risque

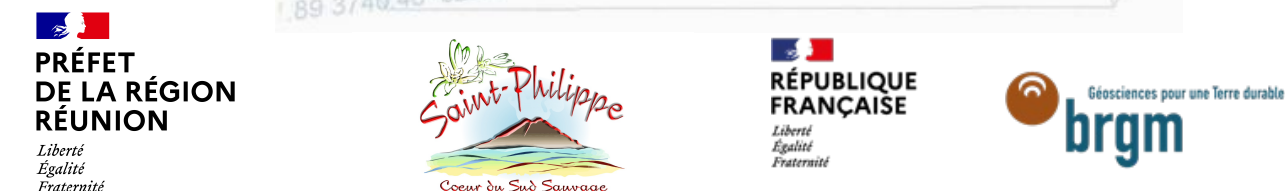
Planche 2
Basse Vallée

ECHELLE 1 / 5000

ECHELLE 1 / 5000

**Enquête
Publique**

2026



LEGENDE :

Zones avec un principe d'inconstructibilité

R1 Aléa fort inondation combiné à un aléa mouvements de terrain;
Aléa élevé ou très élevé mouvements de terrain combiné à un aléa fort, moyen, faible ou nul inondation.

R2 Aléa moyen mouvements de terrain combiné à un aléa nul, faible ou moyen inondation.

Zones constructibles sous conditions

B2u	Aléa moyen mouvements de terrain en zone "secteurs jugés sécurisables" et un aléa nul, faible ou moyen inondation.
-----	--

B2 Aléa moyen inondation combiné à un aléa nul ou faible mouvements de terrain.

B3 Aléa faible inondation combiné à un aléa nul ou faible mouvements de terrain ou aléa nul inondation combiné à un aléa faible mouvement de terrain.

Aléa nul mouvements de terrain combiné à un aléa nul inondation.

Bâtiments et constructions

 Bâtiment remarquable (Mairie, Hôpitaux, Lycée, ...)

 Bâtiment industriel

☐ Autre bâtiment

Autre bâtiment

 Cimetière

Routes

Route nationale

== Route départementale

— Route communale

— Route communale

Cadastre

☐ Parcelles

Cours d'eau, ravines

Ravine du Baril

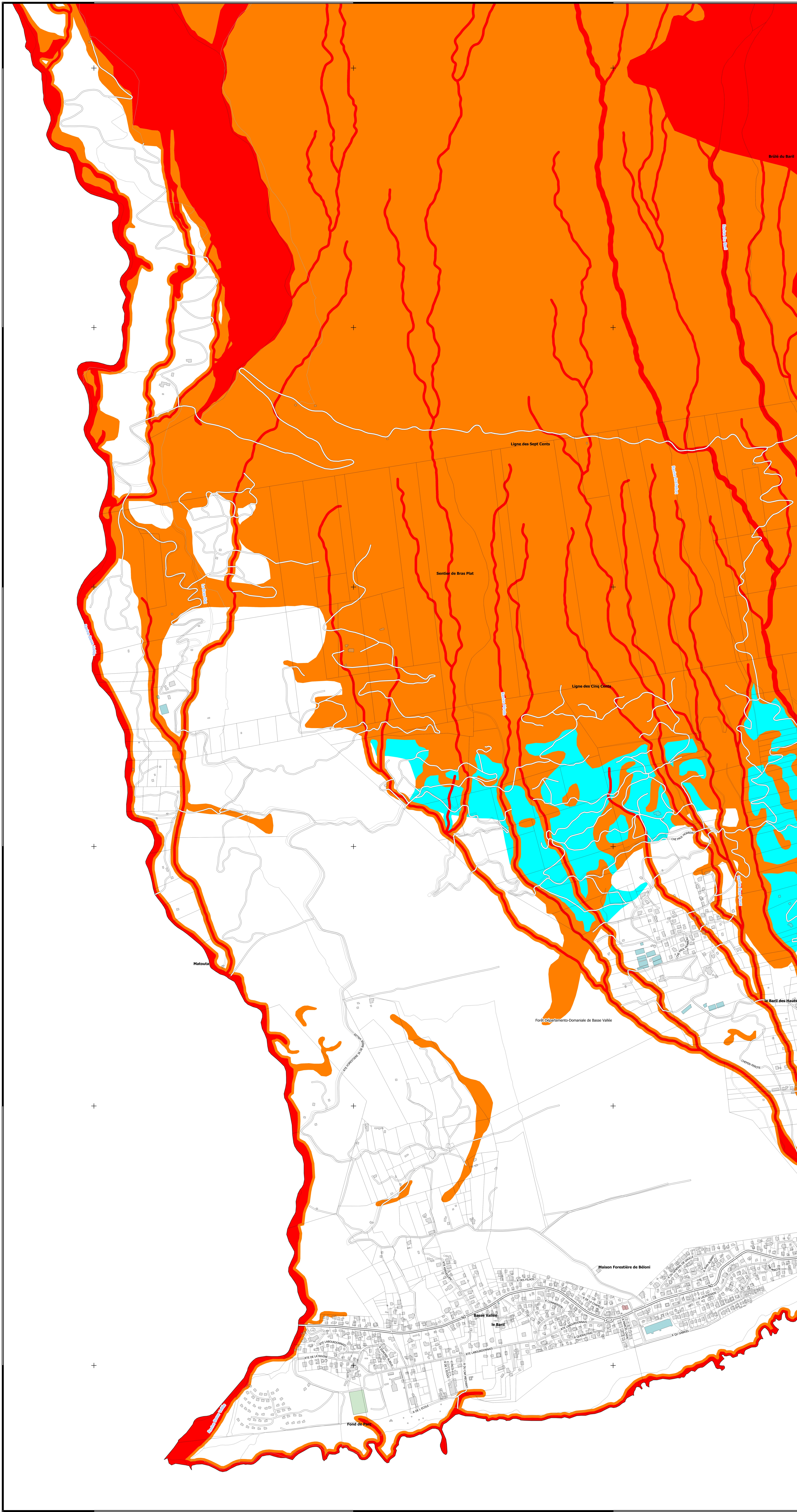
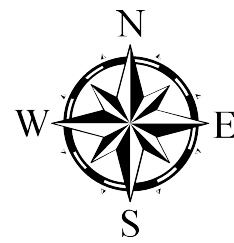
ECHELLE 1 / 5000

Fond topographique :
©IGN-BD TOPO® 2024, MNTR® ©IGN 2012
Fond parcellaire : ©IGN-Parcellaire Express (PCI)® maj 04/2025 - ILE DE LA REUNION

Cartographie : BRGM Réunion - 2026

es informations cartographiques (le cadastre, les différents bâtis et voiries, les toponymes, etc.) sont matérialisées pour permettre de faciliter l'identification des parcelles concernées par le présent zonage réglementaire du PPR de la commune, notamment dans le cadre de la délivrance des autorisations d'occupation ou d'utilisation du sol.

Projection utilisée : RGR92 / UTM 40S



365000

366000

367000

764100

1639000

763600

10/3/00

763600